



---

## Cahier des charges pour l'accompagnement d'un panel d'adhérents Adédom

### Accompagner des structures en difficulté

*Projet n°2 – Convention CNAF*

*Décembre 2025*

---



Association reconnue d'utilité publique depuis 1938

ADÉDOM - 40 rue Gabriel Crié – 92240 Malakoff **T** - 01 40 84 68 68 - **M** - [contact@adedom.fr](mailto:contact@adedom.fr)

[www.adedom.fr](http://www.adedom.fr)

## ***Contenu du cahier des charges***

---

Les contacts désignés pour le suivi de l'appel d'offres sont :

**Marine Zinzen, Conseillère Technique Enfance Familles**

m.zinzen@adedom.fr - 01 40 84 68 62

**Isabelle Herry, Responsable du Service Activités du domicile**

i.herry@adedom.fr - 01 40 84 68 80

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

---

## I. CONTEXTE

### A. La Fédération Adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adédom Fédération nationale représente plus de 700 services et 350 associations et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 30 000 salariés en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer.

Attachée aux mêmes valeurs, celles de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adédom Fédération nationale ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

Les associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements, dont les départements, collectivités et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de la Réunion, Mayotte).

Aujourd'hui, la Fédération se caractérise par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

### B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la Fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 800) ;
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

## C. Une convention de partenariat avec la CNAF

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Fédération « Soutien de la CNAF aux fonctions de têtes de réseaux des fédérations et associations nationales », la CNAF souhaite renforcer le rôle des têtes de réseaux, et ainsi les soutenir dans le renforcement de leur rôle et de leurs actions de pilotage et d'accompagnement auprès de leurs structures affiliées.

Dans le cadre de cette convention, la Fédération Adédom a proposé trois projets sur quatre ans. Un des trois projets consiste à accompagner des structures **SAAD Familles** en difficulté. Un **SAAD Familles** est un **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile spécialisé pour les familles**.

Il s'agit d'associations qui envoient des professionnels, en particulier des **Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)**, au domicile des familles.

Leur rôle est **d'aider les parents dans leur vie quotidienne** quand il y a des difficultés : arrivée d'un enfant, séparation, problèmes de santé, perte d'emploi, isolement, logement précaire, etc. Leur mission : **soutenir la parentalité**, aider les parents à mieux s'organiser, retrouver un équilibre, et prévenir les situations de crise.

Le financement peut venir de la **CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**, quand il s'agit de prévention ou d'accompagnement des jeunes enfants, ou de l'**ASE (Aide Sociale à l'Enfance, gérée par les départements)**, quand il s'agit d'une mesure de protection de l'enfance.

## II. ACCOMPAGNER LES ADHERENTS EN DIFFICULTE

Aujourd'hui, de nombreux SAAD Familles rencontrent des difficultés dont les causes peuvent être multiples : baisse de l'activité, difficultés de recrutement, financement et qui peuvent mettre à mal leur maintien.

Dans ce contexte, les associations se doivent de revoir leur modèle socio-économique, notamment en diversifiant leur activité, et en trouvant différentes sources de financement.

### A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Permettre aux associations de mener une réflexion sur leur modèle socio-économique (activités, rapprochements ou mutualisations, partenariats, ...), hors situation de crise ;
- Aider les associations à mettre en œuvre les outils nécessaires pour une gestion optimale ;
- Prévenir les difficultés économiques et garantir la pérennité des accompagnements auprès des bénéficiaires ;
- Capitaliser avec les retours d'expérience, construire des supports mutualisables par la Fédération avec les structures du réseau.

Au travers de ces objectifs, **4 thématiques principales d'intervention** ont été identifiées :

- ✓ RH et organisation interne
- ✓ Gestion économique et financière
- ✓ Développement, stratégie et communication
- ✓ Recrutement et fidélisation (QVT)

## B. Le contenu de l'accompagnement

La Fédération Adédom lance, en parallèle de cet appel d'offres, un appel à candidatures auprès de son réseau afin de proposer l'accompagnement tel que décrit ci-dessous. Un objectif de 6 structures accompagnées est fixé sur la période 2025 - 2027, de la manière suivante :

Année	Nombre de structures accompagnées
2025	2
2026	2
2027	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

Le présent cahier des charges ne porte que sur l'année 2026.

L'accompagnement se déroulera en 2 étapes auprès des structures identifiées en amont par Adédom, au regard des difficultés qu'elles rencontrent dans une ou plusieurs des 4 thématiques citées en II.A.

L'accompagnement par un consultant permettra de réaliser un audit organisationnel et financier. Dans un second temps, le consultant accompagnera les adhérents dans la mise en œuvre des préconisations afin d'améliorer la maîtrise des coûts, optimiser l'organisation et ainsi garantir la pérennité de la structure et la qualité de service.

### Première étape : établissement d'un diagnostic de départ

Cette étape vise à poser un diagnostic global afin :

- **D'identifier les problématiques de ces adhérents confrontés à des difficultés** sur les 4 thèmes présentés ci-dessus et de dégager celles qui devront prioritairement faire l'objet de l'accompagnement.

### Deuxième étape : accompagnement des structures

Il s'agit dans cette étape :

- **D'accompagner les adhérents sur les difficultés** qui ont été identifiées afin de mettre en œuvre des préconisations et accompagner les associations dans la mise en œuvre des préconisations.

## C. Livrables

Les livrables attendus correspondent aux deux étapes décrites ci-dessus :

- Un diagnostic global pour chacune des associations,
- Un plan d'actions comprenant des préconisations pour résoudre les problématiques identifiées et priorisant celle(s) qui fera(feront) l'objet de l'accompagnement,
- Un bilan de l'accompagnement qui permettra de renseigner les indicateurs nécessaires auprès de la CNAF,
- Un livrable mutualisable à l'ensemble des adhérents de la Fédération (exemples : outils, fiches techniques, bonnes pratiques, etc.). Ainsi, le prestataire devra veiller à ce que les livrables réalisés puissent être mutualisés en tout ou partie avec les associations du réseau.

## D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Lancement de l'appel d'offres	Lundi 22 décembre 2025
Clôture de l'offre	Vendredi 30 janvier
Audition des prestataires	Mardi 10 février
Sélection prestataire	Mercredi 18 février

L'action sera pilotée par **Marine Zinzen et Isabelle Herry** pour la Fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement en 2026.

Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

## III. CRITERES DE SELECTION

La Fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets et de sélectionner plusieurs prestataires pour la réalisation des accompagnements décrits dans ce présent cahier des charges.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique ;
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités ;
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des 4 thèmes, une expertise plus poussée dans l'un des 4 étant bienvenue ;
- La qualité de la méthodologie proposée ;
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM dans un calendrier contraint ;
- La capacité à produire un livrable mutualisable par la Fédération avec les structures de son réseau ;
- Le rapport qualité/prix.

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **jeudi 10 février 2026**.

## IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance du domaine d'activité et du champ de l'ESS, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Pour les prestataires non retenus sur les années précédentes, cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges, ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour** et l'accompagnement ne pourra dépasser **4 jours** (2 jours consacrés au diagnostic et 2 jours à l'accompagnement).

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

## V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être déposées soit par courrier (format papier ou clé USB), soit par mail (fichier Word, Excel ou adobe PDF) au plus tard le **vendredi 30 janvier à 24h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

## VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de la Fédération Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive de la Fédération Adédom.

## VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.